Saint-Laurent et traverse les cantons de Saint-Denis, Sherbourg, Dalibaire, Romieu, dans le comté de Rimouski, et le canton du Cap-Chatte, dans le comeé de Gaspé. Il y a le long de ce chemin 3,042 acres de terrain offerts en octrois gratuits. L'agent auquel il faut s'adresser pour les obtenir est George Silvain, de Rimouski.

2o *Le chemin Maritime*, qui est le prolongement du précédent et qui va jusqu'à la Rivière-au-Renard. Ce chemin traverse la seigneurie de Sainte-Anne-des-Monts, les cantons Tourelle, Christie, Duchesnay, la seigneurie de Mont Louis, le canton Taschereau, la seigneurie de la Madeleine, le canton Denoue, la seigneurie de la Grande-Vallée-des-Monts le canton Chloridorme, la seigneurie de l'Anse-de-l'Etang, le canton Sydenham et une partie du canton de la Rivière-au-Renard, tous dans le comté de Gaspé. Il y a le long de ce chemin 20,338 acres de terrain offerts en octrois gratuits. Les agents auxquels il faut s'adresser pour obtenir ces terrains sont W. H. Annett, qui demeure au Bassin de Gaspé, et Louis Roy, qui demeure au Cap-Chatte.

3o *Le chemin Kempt*, qui part de la rivière Ristigouche, traverse les cantons Ristigouche, Assemetquagan, Casupsul, Lepage, la seigneurie de Métapédia, le canton Cabot et aboutit au Saint-Laurent à Métis. Il y a le long de ce chemin 18,419 acres de terrain à donner en octrois gratuits. Pour les obtenir, il faut s'adresser aux agents George Sylvain, qui demeure à Rimouski, et G. F. Maguire, qui demeure à New Carlisle.

4o *Le chemin Métapédia*, qui part de Ste. Flavie, sur le Saint-Laurent, traverse le canton Cabot, la seigneurie du lac Métapédia, les cantons Lepage, Casupscul, Assemetquagan, Ristigouche. Il y a le long de ce chemin 12,452 acres de terrain offert en octrois gratuits. Pour les obtenir, il faut s'adresser aux agents George Sylvain, qui demeure à Rimouski, et G. F. Maguire qui demeure à New Carlisle.

Le nombre d'âcres destinés à être octroyés gratuitement est présentement de 54,251 et le lieutenant-gouverneur en conseil a le pouvoir de l'augmenter au besoin. L'agent des terres pour chaque région, tant qu'il lui reste des lots disponibles à titre gratuits, est tenu d'accorder un permis d'occupation pour cent acres à quiconque en fait la demande pourvu qu'il ait l'âge requis, c'est-à-dire dix-huit-ans. Sous un mois de la date de ce permis, le concessionnaire doit prendre possession à peine d'être déchu de son droit. A l'expiration de sa quatrième année de possession, s'il a construit une maison habitable sur son lot et s'il a douze âcres de terre en culture, il a droit à ses lettres patentes, sans frais et devient propriétaire incommutable.

Les terrains offerts en vente et déjà arpentés au frais du gouvernemeut forment une étendue de 1,066,453 acres. C'est-à-dire 373,587 acres dans le comté de Rimouski, 248,132 acres dans le comté de Gaspé et 444,734 acres dans le comté de Bonaventure. Ces chiffres sont pris dans le *Guide du Colon*, édition de 1880, publié par le département des Terres de la Couronne.

Le tableau suivant, pris dans le même *Guide du Colon*, résume tous les renseignements désirables au sujet de ces terrains offerts en vente.

Agence	*Cantons*	*Etendue*	*Comté*	*Prix*	*Remarques*
Geo. Sylvain, Rimouski	Awantjish.	29,476	Rimouski	30c.	Sol généralement propre à la culture, diversement boisé et suffisamment arrosé; partie traversée par le chemin Matapédia.
En toutes sai-	Cabot.....	28,655	"	"	Sol, bois, etc., comme